Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (2001)

Heft: 141-143

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles Fédérales

Référendums

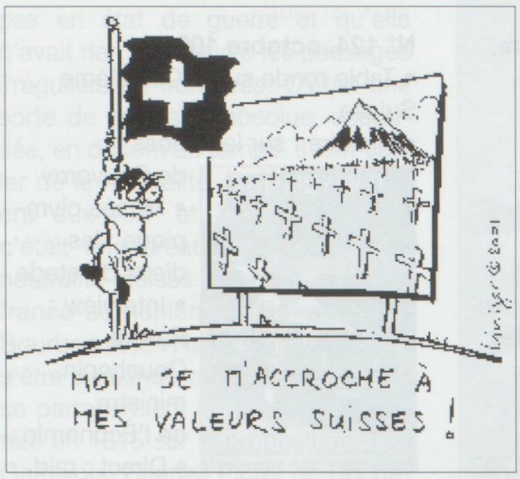

• L'ASIN et l'UDC lancent leur campagne contre la loi sur l'armée. Aux yeux de l'UDC, un soldat suisse envoyé à l'étranger est une insulte aux valeurs d'indépendance et de neutralité. Une image de cimetière militaire illustrera les affiches du comité référendaire qui souhaite que de nombreux citoyens les affichent dans leur jardin. (Alain Pichard/24heures)

• Le PDC lance le référendum contre la solution du délai en matière d'IVG. Les femmes PDC s'abstiendront durant la campagne à venir. Les Jurassiens et les Genevois se sont opposés au lancement du référendum.

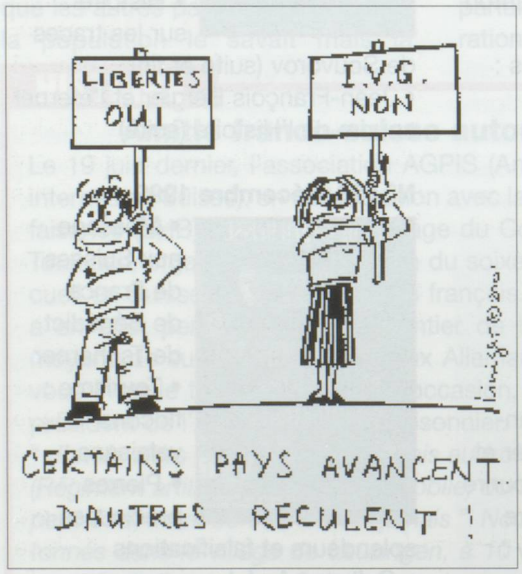

• L'Association pour la protection de la vie avant la naissance se lance à son tour dans la récolte de signatures contre la dépénalisation de l'avortement. Pour elle le peuple doit se prononcer sur cette question touchant la morale et l'État de droit.

Initiatives

• Or de la BNS. Le Conseil fédéral a recommandé au Parlement de rejeter l'initiative de l'UDC, visant à transférer à l'AVS l'ensemble des réserves excédentaires de la BNS. Il soutient le contre-projet de la Commission de l'économie du Conseil des États prônant une répartition des produits de la vente des excédents entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire.

• Le Conseil national a refusé de donner suite à une initiative de Josef Zisyadis (PdT/VD) demandant au Conseil fédéral de créer une " Fondation millionnaires solidaires ". Son capital aurait été constitué par les rentes AVS des plus fortunés de Suisses (il y a 117 000 millionnaires en Suisse) qui renonceraient volontairement aux prestations.

• " Pour garantir l'AVS, taxer l'énergie ? " Le Conseil national a par 120 voix contre 65, opposé une fin de non-recevoir à l'initiative des verts, sans présenter de contre-projet.

• Le Conseil national a rejeté l'initiative " pour un impôt sur les gains en capital ", déposée en 1999 par l'Union syndicale suisse, par 108 voix contre 74. Par 96 voix contre 78 il a renoncé a faire élaborer un contre-projet. Cet impôt serait compliqué à percevoir, rapporterait peu et défavoriserait la Suisse sur le plan international.

Finances

• Impôts. Le train de mesures prévoit un allégement fiscal pour les couples mariés, les concubins avec enfants, une réforme de l'imposition de la propriété du logement et une suppression du droit de timbre. La gauche est outrée et la droite fait des réserves.

• Droits d'auteur. La Suiza et ProLitteris se mobilisent. Ordinateurs, imprimantes, graveurs CD, scanners et même téléphones mobiles : les consommateurs suisses pourraient devoir bientôt s'acquitter d'une redevance sur les appareils informatiques. Il faut modifier la législation et surtout collaborer avec les autres pays. En Allemagne c'est déjà le cas. (E. Nicoud/24heures)

• Fonctionnaires. Les femmes

devraient être mieux représentées dans les fonctions supérieures de l'administration. Elles occupent actuellement 11,7 % des postes de cadres. Le Conseil fédéral veut augmenter cette proportion d'ici à 2003. Pour y parvenir, il souhaite qu'au moins une candidate soit proposée dans la dernière phase de sélection pour l'occupation d'un poste.

Intérieur

• La révision de la loi sur l'assurance-chômage est en marche. Le Conseil fédéral veut ramener la durée maximale d'indemnisation de 520 jours à 400 jours et prolonger de 6 à 12 mois la période de cotisation minimale. Le taux de cotisation s'abaisserait de 3 à 2 %. Il s'agit d'éviter les abus qui pourraient résulter de la libre circulation des personnes de l'UE. Le régime suisse s'alignera ainsi sur le reste de l'Europe.

• La situation du conjoint survivant doit être améliorée. Le Conseil fédéral suit la Commission des affaires juridiques du National. Il estime comme elle que le premier du couple à disparaître doit pouvoir accorder à son veuf ou à sa veuve jusqu'à 3/8 de l'héritage.

• Le Conseil fédéral a adopté le texte qui fera de la Suisse la seconde Hollande de l'Europe. La nouvelle loi sur les stupéfiants dépénalise complètement la consommation de haschisch et fixe les tolérances pour sa culture et son commerce. Les règles seront draconiennes, seul du cannabis suisse sera vendu. L'importation comme l'exportation reste interdite. La vente sera interdite aux moins de 18 ans et réservée aux personnes domiciliées en Suisse. La quantité vendue sera limitée, la publicité interdite.

• Cinéma. Par 27 voix contre 12, le Conseil des États cède à la pression des distributeurs américains et refuse la mise en place d'une taxe incitative sur les films à succès, destinée à soutenir la production helvétique. Ce projet modéré a été bloqué par des intérêts sectoriels et Ruth Dreifuss n'a pas caché sa colère. (D. Barrelet/24heures)

• Le Conseil national a accepté pour la première fois d'engager la Confédération sur le chemin d'une véritable politique familiale. Mieux il a accepté l'idée de développer au niveau fédéral le fameux modèle tessinois qui ressemble fort à une assurance sociale pour les familles démunies. Les députés ont accepté 3 initiatives parlementaires : deux demandent des prestations complémentaires pour les parents d'enfants mineurs comme cela se pratique au Tessin et la troisième réclame de mettre à disposition 10 millions de francs par année pour inciter les communes à créer des places d'accueil pour les enfants en bas âge. Il faut maintenant rédiger le projet de loi.

• Par 76 voix contre 677, le Conseil national a donné suite à l'initiative du socialiste neuchâtelois Didier Berberat. La parole est maintenant au Conseil des États. En vertu de cette décision, l'article 70 de la Constitution devrait être complété de la façon suivante : " Les cantons veillent à ce que la deuxième langue enseignée après la langue officielle du canton ou de la région concernée soit une des langues officielles de la Suisse ". Ce n'est pas une déclaration de guerre à l'anglais, mais un moyen d'assurer la cohésion nationale.

• IVG. Le Conseil national, par 107 voix contre 69 a approuvé la modification du code pénal pour autoriser l'avortement pendant les 12 premières semaines de grossesse. Le Conseil des États l'a approuvé par 22 voix contre 20. Place aux référendums !

• Cinq ans après son entrée en vigueur, l'assurance-maladie (LAMal) s'avère parfaitement inopérante pour endiguer la hausse des coûts de santé et l'envol des primes. De ce côté-là, le ratage est confirmé. Une série de 9 études thématique a été publiée sous l'égide de l'Office fédéral des assurances sociales et leur bilan est plutôt sévère.

• La durée des études en architectures dans les Hautes écoles spécialisées (HES) devrait être rallongée. L'OFFT préconise cette réforme pour que les diplômes suisses soient reconnus au niveau international. Les études passeront de 3 à 5 ans.

JUSTICE ET POLICE

• La Confédération veut renforcer la lutte contre la criminalité sur internet. La cellule de surveillance de l'Office fédéral de la police, Internet Monitoring pourrait reprendre du service dans le courant de l'année. Fermée en 1999, cette première expérience a prouvé qu'il existe un besoin en la matière.

• Les actes de violence au sein du couple doivent être poursuivis d'office et non seulement sur plainte. C'est ce que prévoit le projet de révision du code pénal suisse, soumis à consultation le 28 mars 01. En 1997, plus d'une femme sur cinq a été victime d'actes de violence corporelle ou sexuelle de la part de son partenaire. Le Conseil fédéral met en consultation un projet qui entend renforcer la protection des victimes.

• Le CIDE (Comité international pour la dignité de l'enfant) a reçu le 24 mars deux cédéroms contenant plus de 14 000 images pédophiles d'une rare violence. Ils marquent une escalade dans l'horreur. Cette fois la majorité des enfants concernés ne sont pas des petits garçons, mais des petites filles, environ 5 000. Beaucoup d'images montrent des enfants torturés. Georges Glatz, président du CIDE a envoyé une copie à la Brigade des mineurs de la police cantonale vaudoise qui fera suivre à l'Office fédéral de la police à Berne. Certaines séries d'images sont déjà connues, mais il y en a de nouvelles et la police va chercher.

Nouvelles Fédérales

Armée

• Le Conseil des États a exécuté l'initiative " Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée " par 38 voix sans opposition.

• Le contrôle fédéral des finances enquête sur de possibles irrégularités commises lors de la vente d'immeubles de la Confédération. Le DDPS aurait vendu des bâtiments à bas prix à des fonctionnaires fédéraux. La polémique touche huit immeubles d'habitation construits il y a 80 ans à Worblaufen/BE et loués à des instructeurs de l'armée. Le DDPS les a vendus l'an dernier.

Décisions

• Le Conseil fédéral a adopté la nouvelle ordonnance sur les végétaux. Les plantes susceptibles de propager des maladies devront à l'avenir disposer d'un passeport phytosanitaire.

• Le Conseil des États a transmis une motion au Conseil fédéral demandant de prendre des mesures afin que les jeunes ne soient plus privés d'indemnités de chômage entre la fin de leur formation et l'école de recrue, ou entre deux périodes de service.

• Le Conseil national :
- n'a pas donné suite à une initiative du canton de Genève exigeant une révision de la loi sur les armes.
- s'est prononcé pour une simplification de la procédure d'établissement des documents d'identité. Outre les communes de domicile et les représentations suisses à l'étranger, les citoyens pourraient s'adresser à d'autres autorités désignées par les cantons.
- a étendu aux jeunes âgés de 16 à 18 ans le régime de protection garanti aux enfants d'abus sexuels.

Tribunal fédéral

• Surchargé, le Tribunal Fédéral s'adjoint 2 nouvelles cours. Le Conseil fédéral a adopté le projet de révision de l'organisation judiciaire. Deux nouveaux tribunaux seront créés, un pour les affaires pénales, l'autre pour les litiges administratifs. Le pénal statuera sur les affaires dépendant directement de la Confédération. Il reprendra les affaires que le TF juge en première instance. Le tribunal administratif remplacera les quelques 30 commissions actuellement en fonction. Leurs décisions pourront faire l'objet de recours au TF. Olten, Aarau, St-Gall, Fribourg et Soleure sont en concurrence pour accueillir ces tribunaux. Les valeurs litigieuses qui donnent lieu à saisine du TF devront être élevées. Au civil le seuil passera de 8 000 à 40 000 francs. Au pénal, les condamnations de moins de 30 jours n'auraient plus accès au TF, sauf exception. Plus aucune procédure ne devrait être gratuite y compris en matière d'assurance sociale. Les coûts supplémentaires seraient de 10 à 16 millions de francs par année. Le Parlement devra se prononcer.

• Divorce : plus de rente à vie. À 45 ans une femme divorcée doit retrouver rapidement son autonomie financière si elle l'a perdue pendant les années de mariage. Le TF déboute ainsi une femme au foyer et la contraint à trouver rapidement un travail à plein temps. Mariée depuis 23 ans, cette mère de famille affirme mal connaître les nouveaux outils informatiques. Elle réclamait par conséquent une rente à vie de plus de 5 000 francs et contestait la pension prochainement réduite à 1 000 francs par mois qui lui a été allouée pour une durée de 4 ans.

• Le TF a accepté le recours de cinq étrangers qui s'étaient heurtés à une décision de non-entrée en matière de l'Exécutif cantonal lucernois. Celui-ci devra se pencher une nouvelle fois sur l'affaire des naturalisations d'Emmen/LU

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses

Henriette Germain-Nicolet

ABONNEMENT

Un problème avec votre abonnement, un numéro perdu, une offre promotionnelle, votre réabonnement, un changement d'adresse :

Service abonnements du Messager Suisse, 70, rue Compans, 75019 PARIS. Tél. 01 44 84 85 00